



SYNTHÈSE DES BALADES PAYSAGÈRES



CONSTRUISONS ENSEMBLE
L'AVENIR DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ÉCONOMIE ···· HABITAT ···· ENVIRONNEMENT
MOBILITÉ ···· PATRIMOINE ···· AGRICULTURE ···· PAYSAGE

Les balades paysagères du PLUi en chiffres et images

4

balades

73

participants

+30

arrêts commentés
sur le territoire

8 juin

Avon

15 participants

6 juillet

Bois-le-Roi

20 participants

7 juin

La Chapelle-la-Reine

18 participants

14 juin

Chailly-en-Bière

20 participants



Avon



La Chapelle-la-Reine



Chailly-en-Bière



Bois-le-Roi

Les principales thématiques abordées par les participants:

- Les mobilités : favoriser le partage de la voirie et le développement des mobilités douces et actives.
- La qualité paysagère et le patrimoine à préserver et valoriser.
- Les espaces verts et la place de la nature, des atouts du territoire à renforcer.
- Les commerces et centralités : soutenir le dynamisme de la vie locale.
- Le tissu résidentiel : veiller à l'insertion paysagère des nouvelles constructions.

Synthèse des balades paysagères : quels enjeux pour le Pays de Fontainebleau ?



MOBILITÉS & DÉPLACEMENTS

- Le **partage de la chaussée est une problématique majeure**, de conflits entre les modes de transports sont identifiés.
- Le **développement des mobilités douces et actives** ressort comme une priorité pour le territoire. Il convient notamment d'accompagner le développement des mobilités cyclables (aménagement de voies cyclables dédiées, stationnement vélos). Les **circulations piétonnes** sont également à améliorer, afin notamment de faciliter leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, les trottoirs parcourus ont régulièrement été jugés trop étroits.
- La **circulation des poids lourds et voitures est à réguler** afin de réduire les pollutions visuelles et sonores occasionnées.
- Le **développement des transports en commun** a été souhaité sur plusieurs communes.



Gare – Avon



Mairie – La Chapelle-la-Reine



COMMERCES & ANIMATION LOCALE

- Une **animation commerciale jugée insuffisante** dans plusieurs centres-bourgs.
- L'accès aux commerces, via des cheminements adaptés et une offre de stationnement pour les voitures et vélos, est à améliorer.
- Il convient de **favoriser le regroupement de commerces et équipements** afin de renforcer le dynamisme des espaces dédiés.
- Les participants des différentes balades sont favorables au **développement de la vie locale, via l'aménagement d'espaces de convivialité et de rencontre** (installation de mobilier urbain, etc.).



Place de la République – La Chapelle-la-Reine



Place de la Cité – Bois-le-Roi

Synthèse des balades paysagères : quels enjeux pour le Pays de Fontainebleau ?



PATRIMOINE ET PAYSAGES

- La **préservation du patrimoine bâti** a été jugée globalement satisfaisante, même si des enjeux de valorisation de certains bâtiments et petits patrimoines ont été identifiés. Ainsi, les participants ont apprécié la **qualité paysagère et architecturale** de leur commune.
- La **cohérence et l'homogénéité des aménagements** est une priorité à poursuivre, afin notamment de garantir l'intégration paysagère du tissu résidentiel et œuvrer à la résorption des « verrues » identifiées.
- Les **séparations entre les habitations (clôtures)** est un enjeu à travailler ainsi que la **qualité des entrées de ville**.
- Plusieurs nouveaux aménagements des communes ont été plébiscités (Avon - Place Carnot, La Chapelle-La-Reine : espace central de la Mairie et Eglise, rue Carnot).



Viaduc – Avon



Rue des Forges –
Chailly-en-Bière



NATURE ET ESPACES VERTS

- Les participants ont exprimé de grandes attentes concernant la **préservation et le développement de la place de la nature** sur le territoire, au regard de son rôle majeur pour l'identité du Pays de Fontainebleau et de la qualité de vie des habitants.
- Si les participants jugent de manière positive la place actuelle de la nature dans leur territoire, il est souhaité que la **végétalisation des espaces publics (plantation d'arbres, de haies, fleurissement des centres-bourgs)** soit poursuivie et que de nouveaux espaces verts soient aménagés.



Sentier de la Fontaine –
Bois-le-Roi



Plaine maraîchère –
Chailly-en-Bière